

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-15-3

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Service mobilité et planification

### **Service consulté**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ET DE MOBILITÉ DU COEUR D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION**

Résumé : Le territoire de Saint-Louis Agglomération (SLA), qui regroupe 40 communes et 80.000 habitants, s'inscrit dans l'aire métropolitaine de l'agglomération tri-nationale de Bâle. Il connaît une forte dynamique de développement démographique et économique, qui s'est accélérée ces dernières années. La démarche «Vision d'Avenir 2030» lancée par SLA en 2017 a ainsi recensé quelque 80 projets de développements publics et privés sur l'ensemble de son territoire, parmi lesquels des projets structurants localisés dans le cœur de l'agglomération, à Saint-Louis et dans les communes limitrophes de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

La réalisation de l'ensemble de ces projets de développement économique et urbain, d'équipement du territoire et d'infrastructures est de nature à profondément modifier l'attractivité, le paysage et le fonctionnement de l'agglomération.

Le présent rapport vise à contractualiser le partenariat nécessaire à la réalisation du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de SLA pour:

- définir les modalités de fonctionnement de ce partenariat;
- déterminer les conditions du financement des études et leur maîtrise d'ouvrage;
- décrire l'organisation du pilotage et du suivi des études;
- décrire les caractéristiques des études à engager : nature et calendrier prévisionnel.

## **1) Contexte : L'élaboration d'un schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de SLA : une nécessité partagée par l'ensemble des partenaires**

Consciente de l'importance des enjeux urbains, environnementaux et de mobilité liés aux projets structurants en cours de développement, SLA a confié en septembre 2020 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au groupement RR&A Roland Ribl & Associés / Güller-Güller Architecture Urbanisme, afin de préciser les besoins de coordination et d'études qui permettront de planifier le développement urbain harmonieux de son cœur d'agglomération.

Dans le cadre de cette démarche, l'ensemble des partenaires institutionnels de SLA a été rencontré. Il ressort de ces rencontres la nécessité, partagée entre SLA et ses partenaires, de réaliser une étude globale de développement et de mobilité.

Les partenaires concernés sont les suivants :

- Saint Louis Agglomération - SLA
- Collectivité Européenne d'Alsace - CeA
- L'Aéroport de Bâle Mulhouse - EAP
- Région Grand Est
- Agglo Basel

Cette étude devra :

- Reposer sur une approche prospective (en lien avec le développement) et systémique (qui intègre l'ensemble des offres de transport, ainsi que les relations entre le développement urbain, d'une part, et les offres de transport, d'autre part) ;
- Être réalisée à l'échelle du cœur d'agglomération (périmètre d'étude), avec un périmètre de réflexion qui sera plus large afin d'intégrer les relations avec les territoires voisins, avec un niveau d'attention spécifique sur les secteurs à enjeux (abords de l'aéroport, secteurs d'interfaces entre projets).

Ont été identifiés comme enjeux structurants pour le territoire :

a) En matière d'aménagement (développement urbain, paysage et programmation urbaine) :

- La coordination de la programmation entre les différents grands projets et la stratégie foncière qui en découle ;
- L'articulation d'une stratégie de programmation urbaine et économique avec :
  - une stratégie de mobilité (déclinée dans le temps) ;
  - les contraintes et ressources environnementales et paysagères ;
  - les contraintes aéroportuaires ;
  - les contraintes liées à la question de la fiscalité et leurs conséquences sur la répartition des ressources (spécificité des régimes fiscaux) ;
- La territorialisation des intentions urbaines sur les secteurs à enjeux (façades de la plateforme aéroportuaire et de façade sud de SLA) ;
- Le renforcement de la structure du territoire et de ses couches sectorielles : la trame paysagère, la trame des infrastructures, la trame d'urbanisation.

b) En matière de mobilité et de logistique :

- La mise au point d'une stratégie de mobilité multimodale pour le cœur d'agglomération de SLA :
  - intégrée dans la stratégie de mobilité de la métropole bâloise ;
  - porteuse d'une véritable ambition environnementale ;
  - coordonnée avec la stratégie de développement urbain ;
  - déclinée dans le temps (horizon 15 ans / horizon court terme en préfiguration) ;
  - partagée entre les partenaires.

- L'élaboration d'une vision prospective sur la logistique urbaine et interurbaine (fret routier, aéroportuaire, fluvial et ferroviaire), dans un objectif de préservation des fonciers stratégiques pour la logistique.

Pour être menée à bien, la réalisation du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération nécessite de considérer différents périmètres d'études et de réflexion, avec :

- Un périmètre d'étude d'ensemble, qui comprend, dans la partie française de l'agglomération bâloise, les Communes de Saint-Louis, Huningue, Village-Neuf, Hésingue, Blotzheim, Bartenheim et Hégenheim ;
- Trois périmètres d'étude « de secteur », qui portent respectivement sur :
  - la façade Ouest de la plateforme aéroportuaire,
  - la façade Est de la plateforme aéroportuaire
  - la façade Sud du cœur d'agglomération.
- Des périmètres de réflexion plus large, à savoir le périmètre de la métropole trinationale de Bâle et le périmètre de l'aire d'influence de la métropole bâloise en France.

Les enjeux du schéma de développement et de mobilité sont transversaux, et impliquent une forte coordination entre les acteurs institutionnels compétents en matière :

- D'aménagement du territoire ;
- De développement économique ;
- D'environnement ;
- De coopération transfrontalière ;
- De transport routier, individuel et collectif, urbain et interurbain.

La diversité de ces compétences ainsi que l'imbrication des différentes échelles territoriales à considérer conduisent à la nécessité d'un partenariat.

## **2) Nature de l'étude et calendrier prévisionnel**

### 2.1°) Nature des études

Les études visent à développer une vision stratégique et prospective du développement du territoire du cœur d'agglomération de SLA au travers d'un schéma de développement partagé.

Le marché d'études du Schéma de Développement et de Mobilité du cœur d'agglomération de SLA comprend deux lots :

- Lot 1 : volet aménagement et paysage, relatif à l'élaboration d'un schéma de développement du cœur d'agglomération et en particulier des secteurs à enjeux situés aux abords de la plateforme aéroportuaire ;
- Lot 2 : volet mobilité et logistique, relatif à l'élaboration d'un schéma de mobilité multimodal et à sa déclinaison dans le temps.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui accompagne le maître d'ouvrage et ses partenaires dans la mise au point et le suivi technique des études est également d'intégrer dans le présent Schéma de Développement et de Mobilité du cœur d'agglomération de SLA.

### 2.2°) Calendrier prévisionnel

Les deux lots de la mission se décomposeront en quatre phases, avec un délai d'étude prévisionnel de 12 mois (hors temps de validation par la maîtrise d'ouvrage et ses Partenaires) se décomposant comme suit :

Phase 1 : Diagnostic préalable : 3 mois ;

Phase 2 : Scenarii et schéma de développement et de programmation : 4 mois ;

Phase 3 : Zooms sur les secteurs à enjeux : 3 mois ;

Phase 4 : Plan d'actions et prescriptions/recommandations à intégrer dans les documents d'urbanisme : 2 mois.

La désignation d'équipe de maîtrise d'œuvre est prévue à l'été 2021, ce qui implique un suivi et une participation de la CeA à cette étude jusqu'à la mi-2022.

### **3) Organisation du pilotage et du suivi**

Le pilotage de l'élaboration du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération est assuré par un comité de pilotage composé de SLA, de la CeA, de la Région Grand Est, de l'EAP et d'Agglo Basel.

Il a un rôle stratégique d'orientation et de décision :

- Validation des différentes phases ;
- Arbitrages ;
- Validation des principes d'engagement partenariaux pour la mise en œuvre des conclusions.

Le comité de pilotage sera présidé par un représentant élu de SLA en sa qualité de maître d'ouvrage.

Le comité de pilotage sera composé de deux représentants maximum pour chaque partenaire. A ce titre, deux élus CeA siégeront au COPIL. Leur désignation sera laissée à discrétion du Président de la 1ère commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités ainsi qu'au Président de la commission Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller.

### **4) Évaluation des coûts prévisionnels et répartition des participations financières entre les partenaires**

#### 4.1°) Evaluation des coûts prévisionnels

Le montant total des études du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de SLA est estimé à la somme maximum de 350.000 euros HT répartis comme suit :

- Lot 1 : volet aménagement et paysage : montant global estimé à cent quatre-vingt mille euros HT (180 000 euros HT) ;
- Lot 2 : volet mobilité : montant global estimé à cent vingt-mille euros HT (120 000 euros HT) ;
- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage évoquée supra, dont le montant global est estimé à cinquante mille euros HT (50 000 euros HT).

Les montants précités procèdent d'estimations et il est possible que la ventilation de la somme de 350 000 € HT puisse varier, sans pouvoir dépasser le plafond de 350 000 € HT au total.

#### 4.2°) Répartition des participations financières

Le coût des études sera supporté par l'ensemble des partenaires selon le tableau de répartition ci-dessous :

PARTENAIRES	MONTANT MAXIMAL DES ETUDES FINANCEES (en euros HT)	Part des études financées
SLA	80 500 €	23,00%
CEA	100 000 €	28,57%
EAP	75 000 €	21,43%
Région Grand Est	50 000 €	14,29%
Agglo Basel	44 500 €	12,71%
<b>TOTAL</b>	<b>350 000 €</b>	<b>100%</b>

Les éventuels réajustements à intervenir se feront dans le cadre des pourcentages de participation financière tels que défini ci-dessus, sans dépasser toutefois les montants maximums fixés dans la colonne 2 du tableau ci-dessus.

Le versement de la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace interviendra en trois étapes :

- 20% à la signature de la présente convention (mi 2021) ;
- 30% à la fin de la phase 2 des lots n°1 et 2 (fin 2021) ;
- Solde à la fin des études sur présentation du décompte général et définitif validé par SLA.

Les crédits nécessaires à la mise en place de ces actions seront imputés sur les budgets 2021 et 2022 de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le plan de financement du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de Saint-Louis agglomération, avec un engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 100 000 € HT, tel que détaillé dans la convention de partenariat, jointe en annexe au présent rapport. Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P081O001, chapitre 020 – nature 2031 – fonction 843 ;
- D'approuver la convention de partenariat et de financement pour la réalisation du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de Saint-Louis agglomération, jointe en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer la convention de partenariat précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, Saint-Louis Agglomération, l'Aéroport de Bâle Mulhouse, la Région Grand Est et Agglo Basel.

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace sera versée à Saint-Louis Agglomération conformément aux modalités prévues par la convention de partenariat et de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY